

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

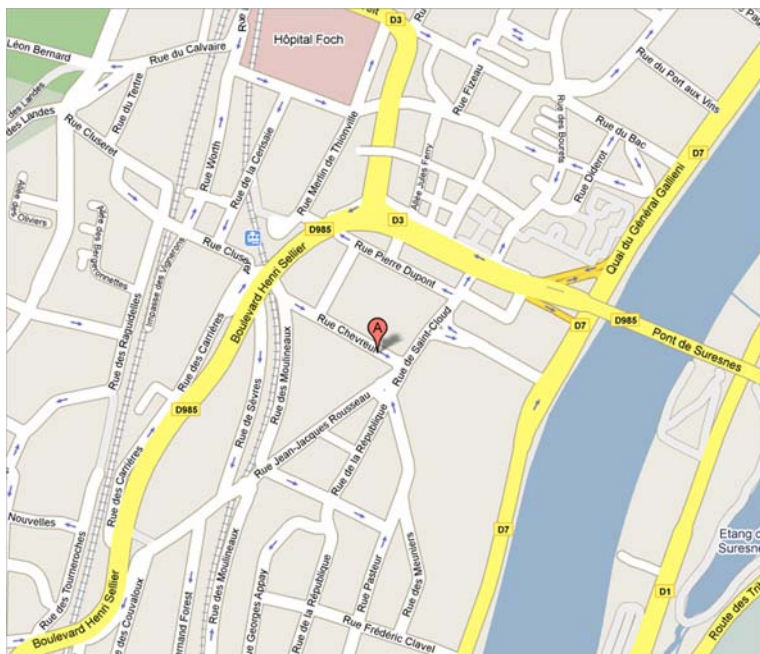
Accueil : Lundi de 9h00 à 16h00
Mardi de 9h00 à 16h00
Mercredi de 9h00 à 13h30
Jeudi de 13h30 à 16h00
Vendredi de 9h00 à 16h00

 : 01.45.06.15.10

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel
1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

PLAN D'ACCÈS


Accès – Tram 2 arrêt (Suresnes Longchamp)
Bus 144 et 244




CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

HÔPITAL DE JOUR ENFANTS SURESNES

3 bis rue Chevreul – 92150 SURESNES

 : 01.45.06.15.10

 : 01.45.06.44.54

@ : hopjour.suresnes@th-roussel.fr

 : www.th-roussel.fr

■ LE SECTEUR

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes.

Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitaliers. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

■ L'UNITÉ

L'hôpital de jour est une structure de soin accueillant des enfants âgés de 5 à 12 ans. Les enfants souffrent de pathologies psychiques diverses les bloquant dans leur évolution :

- Echec dans les apprentissages ordinaires et scolaires
- Difficultés relationnelles (isolement, inhibitions, phobies...)
- Manifestations d'angoisses, de tristesse, immaturité ... peuvent être autant de signes d'un trouble touchant à la structuration de la personnalité de l'enfant.

■ L'OFFRE DE SOINS

L'enfant bénéficie de soins, d'éducation et d'enseignement, dans le respect de la confidentialité.

L'équipe propose à chaque enfant et à chaque famille une écoute et des activités individualisées.

Les enfants sont accueillis à temps partiel, de 2 à 6 demi-journées par semaine.

■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée d'un médecin responsable pédopsychiatre, d'un psychologue, d'un cadre de soins, deux éducateurs, d'un infirmier, d'un aide soignant, d'un orthophoniste, d'une enseignante spécialisée, d'une assistante sociale, d'une secrétaire et d'un Agent de Service Hospitalier.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➤ Les modalités d'admission :

Après deux entretiens avec le médecin et le psychologue, un temps d'observation est proposé à l'enfant.

La décision d'admettre l'enfant est prise en concertation avec la famille, après un temps de réflexion.

➤ Les modalités de prise en charge :

Le soin repose sur une approche institutionnelle, encadré par l'équipe pluridisciplinaire qui coordonne ses actions.

Le soin est ritualisé par des moments d'accueil, des activités en groupe, des temps de classe et des temps d'observation.

Ces temps d'accueil sont rythmés par des entretiens individuels où parents et enfant sont accueillis par le médecin et le psychologue.

Un soin orthophonique individuel peut être proposé à l'enfant.

➤ Le travail avec les partenaires :

Après l'accord des familles, l'équipe peut rencontrer les différents partenaires sociaux, tel que l'école, pour réfléchir à la place de l'enfant.

➤ Le secret professionnel :

Les soins et toutes les données concernant le jeune et sa famille sont protégés par le secret professionnel.

➤ L'accès aux soins :

Les soins ne donnent pas lieu à un paiement, mais sont pris en charge par l'assurance maladie. L'assistante sociale est à la disposition du jeune et de sa famille dans les démarches liées à la couverture sociale.